Image not found or type unknown

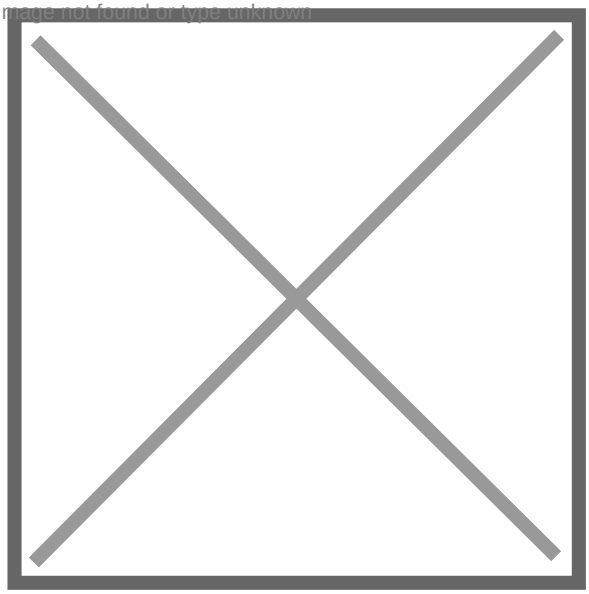

Suspension de permis presque 2 ans après les faits

Par **Franc71**, le **10/04/2017** à **12:30**

Bonjour, je viens de recevoir un courrier du Tribunal de Grande Instance pour un délit commis en août 2015. Conduite positive avec l'alcool.Conséquences : amande plus un retrait de permis de 8 mois. Les faits se sont déroulés il y a plus d'un an et demi et depuis j'ai toujours roulé normalement. Que puis je faire pour la suspension du permis ? Va-t-elle être effective ?

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés